



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU BAR SUR LOUP**

Nombre de Conseillers

Séance du 17 septembre 2015

En Exercice	23	Votants	18
Présents	15	Absents	8

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le 17 septembre à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 10 septembre 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Richard RIBERO.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Christine SYLVESTRE, Willy GALVAIRE, Lise GRANT, Armelle GALLAGHER, Antoine CAU, Jacqueline RUAS, Marie-Hélène JUPPEAUX, Michèle SEGUIN, Jean-Pierre BENOIT, Shan ROSE, Patrice DALBERA, Aurélie CURTI, Bénito ROMERA-AMIL, Nicole MAMONTI.

Etaient absents et représentés :

Monsieur Pascal BERNHARD, représenté par Monsieur Willy GALVAIRE
Monsieur Yves FALCHETTI, représenté par Monsieur Richard RIBERO
Monsieur James BASSON, représenté par Madame Lise GRANT

Etaient absents et non représentés :

Messieurs François MULLER, Jean Paul PONS
Mesdames Claude KERMORGANT, Odile FOSSEN, Brigitte ROUAN

Madame GRANT Lise a été nommée Secrétaire de Séance.

DELIBERATION N° D2015-78

CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT

Madame Christine SYLVESTRE expose,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3-1°;

Vu la délibération n° D-2015-75 en date du 23 juin 2015, concernant la nomination d'un agent trafic,

Considérant qu'il y a lieu de créer un emploi non permanent d'adjoint technique de 2^{ème} classe, pour sa nomination

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à créer un emploi non permanent d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet soit 30 heures par mois pour sécuriser l'accès des enfants à la sortie des écoles à compter du 1er septembre 2015.

- Les crédits nécessaires seront ouverts au budget 2015.

.....
**Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
suivent les signatures**

Pour extrait certifié conforme,

Certifié exécutoire compte tenu de :

- ✓ **La date de convocation le :** 10 septembre 2015
- ✓ **L'affichage en date du** 10 septembre 2015
- ✓ **La télétransmission en**
- Préfecture en date du** 21 septembre 2015
- ✓ **La publication en date du** 21 septembre 2015

Le Maire,



Richard RIBERO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU BAR SUR LOUP

Nombre de Conseillers

Séance du 17 septembre 2015

En Exercice	23	Votants	18
Présents	15	Absents	8

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le 17 septembre à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 10 septembre 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Richard RIBERO.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Christine SYLVESTRE, Willy GALVAIRE, Lise GRANT, Armelle GALLAGHER, Antoine CAU, Jacqueline RUAS, Marie-Hélène JUPPEAUX, Michèle SEGUIN, Jean-Pierre BENOIT, Shan ROSE, Patrice DALBERA, Aurélie CURTI, Bénito ROMERA-AMIL, Nicole MAMONTI.

Etaient absents et représentés :

Monsieur Pascal BERNHARD, représenté par Monsieur Willy GALVAIRE
Monsieur Yves FALCHETTI, représenté par Monsieur Richard RIBERO
Monsieur James BASSON, représenté par Madame Lise GRANT

Etaient absents et non représentés :

Messieurs François MULLER, Jean Paul PONS
Mesdames Claude KERMORGANT, Odile FOSSEN, Brigitte ROUAN

Madame GRANT Lise a été nommée Secrétaire de Séance.

DELIBERATION N° D2015-79

MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° D2014-70 DU 1ER AOUT 2014.

Madame Christine SYLVESTRE expose,

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 n°84-53, les emplois de chaque collectivité ou établissement, sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Vu le tableau des effectifs fixé par la délibération n°D-2015-65 du 23 juin 2015

Vu la délibération D-2014-70 du 1er août 2014 modifiant le tableau des emplois permanents de la collectivité,

Vu que le nombre d'heures n'a pas été précisé pour chaque poste,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

MODIFIE la délibération D-2014-70 du 01/08/2014 selon les modalités suivantes :

- Création de 4 postes d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe :
 - 2 postes d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à 31h00/semaine
 - 1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à 33h00/semaine
 - 1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à 35h00/semaine

Le reste de la délibération reste inchangé.

.....

**Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
suivent les signatures**

Pour extrait certifié conforme,

Certifié exécutoire compte tenu de :

- ✓ **La date de convocation le :** 10 septembre 2015
- ✓ **L'affichage en date du** 10 septembre 2015
- ✓ **La télétransmission en**
- ✓ **Préfecture en date du** 21 septembre 2015
- ✓ **La publication en date du** 21 septembre 2015

Le Maire,



Richard RIBERO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU BAR SUR LOUP

Nombre de Conseillers

Séance du 17 septembre 2015

En Exercice	23	Votants	18
Présents	15	Absents	8

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le 17 septembre à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 10 septembre 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Richard RIBERO.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Christine SYLVESTRE, Willy GALVAIRE, Lise GRANT, Armelle GALLAGHER, Antoine CAU, Jacqueline RUAS, Marie-Hélène JUPPEAUX, Michèle SEGUIN, Jean-Pierre BENOIT, Shan ROSE, Patrice DALBERA, Aurélie CURTI, Bénito ROMERA-AMIL, Nicole MAMONTI.

Etaient absents et représentés :

Monsieur Pascal BERNHARD, représenté par Monsieur Willy GALVAIRE
Monsieur Yves FALCHETTI, représenté par Monsieur Richard RIBERO
Monsieur James BASSON, représenté par Madame Lise GRANT

Etaient absents et non représentés :

Messieurs François MULLER, Jean Paul PONS
Mesdames Claude KERMORGANT, Odile FOSSEN, Brigitte ROUAN

Madame GRANT Lise a été nommée Secrétaire de Séance.

DELIBERATION N° D2015-80

MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN EMPLOI

Madame Christine SYLVESTRE expose,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 34,

Vu le tableau des effectifs arrêté par la délibération n°D-2015-65 du 23/06/2015

Vu la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d' ATSEM permanent à temps non complet (33 heures hebdomadaires) compte tenu de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, et notamment la mise en place d'une garderie pour les maternelles encadrée par une ATSEM.

Considérant que la modification du temps de travail n'excède pas 10 % du temps de travail initial et n'a pas pour effet de faire perdre l'affiliation à la CNRACL du fonctionnaire concerné. Le Comité Technique Paritaire (CTP) n'a donc pas été consulté.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

- **MODIFIE** à compter du 1er septembre 2015 le temps de travail du poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe actuellement à temps non complet de la façon suivante :

Passer de 33 heures par semaine (temps non complet)

à 35 heures par semaine (temps complet)

- Les crédits nécessaires seront ouverts au budget 2015.

.....

**Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
suivent les signatures**

Pour extrait certifié conforme,

Certifié exécutoire compte tenu de :

- ✓ **La date de convocation le :** 10 septembre 2015
- ✓ **L'affichage en date du** 10 septembre 2015
- ✓ **La télétransmission en
Préfecture en date du** 21 septembre 2015
- ✓ **La publication en date du** 21 septembre 2015

Le Maire,



Richard RIBERO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU BAR SUR LOUP

Nombre de Conseillers

Séance du 17 septembre 2015

En Exercice	23	Votants	18
Présents	15	Absents	8

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le 17 septembre à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 10 septembre 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Richard RIBERO.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Christine SYLVESTRE, Willy GALVAIRE, Lise GRANT, Armelle GALLAGHER, Antoine CAU, Jacqueline RUAS, Marie-Hélène JUPPEAUX, Michèle SEGUIN, Jean-Pierre BENOIT, Shan ROSE, Patrice DALBERA, Aurélie CURTI, Bénito ROMERA-AMIL, Nicole MAMONTI.

Etaient absents et représentés :

Monsieur Pascal BERNHARD, représenté par Monsieur Willy GALVAIRE
Monsieur Yves FALCHETTI, représenté par Monsieur Richard RIBERO
Monsieur James BASSON, représenté par Madame Lise GRANT

Etaient absents et non représentés :

Messieurs François MULLER, Jean Paul PONS
Mesdames Claude KERMORGANT, Odile FOSSEN, Brigitte ROUAN

Madame GRANT Lise a été nommée Secrétaire de Séance.

DELIBERATION N° D2015-81

CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT

Madame Christine SYLVESTRE expose,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1°;

VU la délibération n°2015-65 du 23 juin 2015 modifiant le tableau des effectifs,

Considérant qu'un agent de police municipale a été muté, à sa demande, dans une autre collectivité et qu'il y a lieu de le remplacer,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire,

A créer un emploi permanent de Brigadier de Police Municipale à temps complet, en remplacement du policier municipal muté.

- Les crédits nécessaires seront ouverts au budget 2015.
-

**Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
suivent les signatures**

Pour extrait certifié conforme,

Certifié exécutoire compte tenu de :

- ✓ **La date de convocation le :** 10 septembre 2015
- ✓ **L'affichage en date du** 10 septembre 2015
- ✓ **La télétransmission en**
- Préfecture en date du** 21 septembre 2015
- ✓ **La publication en date du** 21 septembre 2015

Le Maire,



Richard RIBERO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU BAR SUR LOUP

Nombre de Conseillers

Séance du 17 septembre 2015

En Exercice	23	Votants	18
Présents	15	Absents	8

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le 17 septembre à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 10 septembre 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Richard RIBERO.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Christine SYLVESTRE, Willy GALVAIRE, Lise GRANT, Armelle GALLAGHER, Antoine CAU, Jacqueline RUAS, Marie-Hélène JUPPEAUX, Michèle SEGUIN, Jean-Pierre BENOIT, Shan ROSE, Patrice DALBERA, Aurélie CURTI, Bénito ROMERA-AMIL, Nicole MAMONTI.

Etaient absents et représentés :

Monsieur Pascal BERNHARD, représenté par Monsieur Willy GALVAIRE
Monsieur Yves FALCHETTI, représenté par Monsieur Richard RIBERO
Monsieur James BASSON, représenté par Madame Lise GRANT

Etaient absents et non représentés :

Messieurs François MULLER, Jean Paul PONS
Mesdames Claude KERMORGANT, Odile FOSSEN, Brigitte ROUAN

Madame GRANT Lise a été nommée Secrétaire de Séance.

DELIBERATION N° D2015-82

ADHESION A LA CONVENTION UNIQUE D'OFFRE DE SERVICES PROPOSEE PAR LE CDG06 AU TITRE DES MISSIONS FACULTATIVES.

Madame Christine SYLVESTRE expose,

La commune du Bar-sur-Loup est affiliée au Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Alpes-Maritimes (CDG06) qui assure pour notre compte, dans le domaine de la gestion des ressources humaines, les missions obligatoires prévues par la loi, notamment la gestion de la carrière des agents, l'organisation des commissions administratives paritaires, la bourse de l'emploi et l'organisation des concours et examens.

Nous avons également passé convention avec le CDG06 afin qu'il exerce pour nos agents les missions facultatives suivantes :

- *Remplacement d'agent*
- *Médecine de prévention*
- *Hygiène et sécurité*
- *Accompagnement psychologique*
- *Service social*

Le Président du centre de gestion 06 nous a fait connaître que le Conseil d'Administration avait délibéré le 22 juin dernier pour simplifier ce dispositif et le remplacer par une convention unique afin de faciliter la gestion de nos adhésions actuelles et futures à ces missions.

Le nouveau cadre juridique qu'il nous est proposé d'adopter repose sur une convention unique d'une durée de 3 ans dont l'entrée en vigueur interviendra au 1^{er} janvier 2016.

Les principes régissant cette convention unique sont les suivants :

- pour les missions facultatives déjà souscrites : la convention se substituera de plein droit aux conventions existantes aux conditions de tarif et de service actuellement en vigueur ;
- pour les missions facultatives dont notre commune pourra souhaiter bénéficier après la signature de la convention unique : l'accès à ces missions se fera par la souscription d'un simple bulletin d'adhésion sans qu'il soit besoin de passer de nouvelle convention ;
- les annexes de la convention unique précisent les conditions particulières de réalisation de ces missions et la grille tarifaire applicable pour l'année 2015 ;
- ces annexes pourront le cas échéant être actualisées par le Conseil d'Administration du CDG06 en fonction de l'évolution des conditions de réalisation et du coût de ces missions, étant précisé que le CDG06 dispose d'une comptabilité analytique pour lui permettre de fixer les tarifs applicables au plus juste coût.

Ce dispositif présente ainsi le double avantage de faciliter l'accès de notre *commune* aux missions facultatives par une formule d'adhésion « à la carte » au moyen d'une seule convention avec le centre de gestion 06 et de simplifier la gestion administrative des relations entre les deux partenaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

- **ADHERE** au dispositif de convention unique d'offre de services proposé par le Centre de Gestion 06 pour l'accès aux missions facultatives assurées par cet établissement, tel qu'exposé dans la délibération n°D-2015-25 du Centre de Gestion 06 jointe en annexe à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention unique d'offre de services présentée par le Centre de Gestion 06 ainsi que les demandes d'adhésion aux missions proposées par ladite convention.

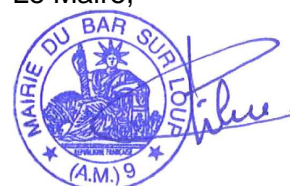
.....
**Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
suivent les signatures**

Pour extrait certifié conforme,

Certifié exécutoire compte tenu de :

- ✓ **La date de convocation le :** 10 septembre 2015
- ✓ **L'affichage en date du** 10 septembre 2015
- ✓ **La télétransmission en**
- ✓ **Préfecture en date du** 21 septembre 2015
- ✓ **La publication en date du** 21 septembre 2015

Le Maire,



Richard RIBERO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU BAR SUR LOUP

Nombre de Conseillers

Séance du 17 septembre 2015

En Exercice	23	Votants	18
Présents	15	Absents	8

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le 17 septembre à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 10 septembre 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Richard RIBERO.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Christine SYLVESTRE, Willy GALVAIRE, Lise GRANT, Armelle GALLAGHER, Antoine CAU, Jacqueline RUAS, Marie-Hélène JUPPEAUX, Michèle SEGUIN, Jean-Pierre BENOIT, Shan ROSE, Patrice DALBERA, Aurélie CURTI, Bénito ROMERA-AMIL, Nicole MAMONTI.

Etaient absents et représentés :

Monsieur Pascal BERNHARD, représenté par Monsieur Willy GALVAIRE
Monsieur Yves FALCHETTI, représenté par Monsieur Richard RIBERO
Monsieur James BASSON, représenté par Madame Lise GRANT

Etaient absents et non représentés :

Messieurs François MULLER, Jean Paul PONS
Mesdames Claude KERMORGANT, Odile FOSSEN, Brigitte ROUAN

Madame GRANT Lise a été nommée Secrétaire de Séance.

DELIBERATION N° D2015-83

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTIONS – TRAVAUX CRECHE ET STADE 2015

Monsieur Willy GALVAIRE expose,

Parmi les opérations inscrites dans le budget 2015, les travaux de construction de la crèche et de rénovation du stade peuvent bénéficier de subventions qui sont détaillées dans les plans de financement suivant :

PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA CRECHE
MUNICIPALE :

<u>Partenaire financeur</u>	<u>Taux</u>	<u>Montant € HT</u>	<u>Montant € TTC</u>
CAF nationale (Etat)	37,63% <i>forfait</i>	183 333,00	220 000,00
CASA	20 %	97 433,00	116 919,60
Conseil Départemental	10 % Du reste à charge	20 640,00	24 768,00
Sous-total	61.87 %	301 406,00	361 687.60
Reste à la charge de la commune	38.13 %	185 761,00	222 913.00
TOTAL	100 %	487 167,00	584 600.60

PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE RENOVATION DU STADE EN GAZON
SYNTHETIQUE ET REPARATION DES GABIONS :

<u>Partenaire financeur</u>	<u>Taux</u>	<u>Montant € HT</u>	<u>Montant € TTC</u>
CASA	30 %	120 292.80	144 351,36
Conseil Départemental	20.78 % <i>forfait</i>	83 333.33	100 000.00
Sous-total	50.78 %	203 626.13	244 351,36
Reste à la charge de la commune	49.21 %	197 349.87	236 819,64
TOTAL	100 %	400 976,00	481 171.00

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

- **AUTORISE** le maire à déposer les dossiers de demande de subvention relatifs aux projets de travaux ci-dessus

**Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
suivent les signatures**

Pour extrait certifié conforme,

Certifié exécutoire compte tenu de :

- ✓ **La date de convocation le :** 10 septembre 2015
- ✓ **L'affichage en date du** 10 septembre 2015
- ✓ **La télétransmission en**
- ✓ **Préfecture en date du** 21 septembre 2015
- ✓ **La publication en date du** 21 septembre 2015

Le Maire,



Richard RIBERO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU BAR SUR LOUP

Nombre de Conseillers

Séance du 17 septembre 2015

En Exercice	23	Votants	18
Présents	15	Absents	8

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le 17 septembre à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 10 septembre 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Richard RIBERO.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Christine SYLVESTRE, Willy GALVAIRE, Lise GRANT, Armelle GALLAGHER, Antoine CAU, Jacqueline RUAS, Marie-Hélène JUPPEAUX, Michèle SEGUIN, Jean-Pierre BENOIT, Shan ROSE, Patrice DALBERA, Aurélie CURTI, Bénito ROMERA-AMIL, Nicole MAMONTI.

Etaient absents et représentés :

Monsieur Pascal BERNHARD, représenté par Monsieur Willy GALVAIRE
Monsieur Yves FALCHETTI, représenté par Monsieur Richard RIBERO
Monsieur James BASSON, représenté par Madame Lise GRANT

Etaient absents et non représentés :

Messieurs François MULLER, Jean Paul PONS
Mesdames Claude KERMORGANT, Odile FOSSEN, Brigitte ROUAN

Madame GRANT Lise a été nommée Secrétaire de Séance.

DELIBERATION N° D2015-84

DOSSIERS DE DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur Willy GALVAIRE expose,

Parmi les opérations inscrites dans le budget 2015, certaines peuvent bénéficier de subventions et sont regroupées dans les dossiers suivants :

- **DOTATION CANTONALE** **111 000,00 € H.T. de travaux**
(parkings Gendarmerie et rue de la Gare)
 - Conseil Général : 46 260,00 € soit 41,68 % env.
 - Part Communale : 64 740,00 € soit 58,32 % env.
 (111.000€ - 46.260€)

- **AMENDES DE POLICE 184 410,00 € H.T. de travaux**
(aménagement sur voies, murs, signalisations, ferronneries, élargissement Escure)
 - Amendes Police : 55 323,00 € soit 30% env.
 - Part Communale : 129 087,00 € soit 70 % env.

- **ASSAINISSEMENT ET A.E.P. ESCURE 305 405,00 € H.T. de travaux**
(extension eaux usées, création eaux pluviales, renouvellement eau potable)
 - Conseil Général : 30 540,50 € soit 10% env.
 - Part Communale : 274 864,50 € soit 90 % env.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

- **AUTORISE** le maire à déposer les dossiers de demande de subvention relatifs aux projets de travaux ci-dessus

.....

**Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
suivent les signatures**

Pour extrait certifié conforme,

Certifié exécutoire compte tenu de :

- ✓ **La date de convocation le :** 10 septembre 2015
- ✓ **L'affichage en date du** 10 septembre 2015
- ✓ **La télétransmission en**
- Préfecture en date du** 21 septembre 2015
- ✓ **La publication en date du** 21 septembre 2015

Le Maire,



Richard RIBERO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU BAR SUR LOUP

Nombre de Conseillers**Séance du 17 septembre 2015**

En Exercice	23	Votants	18
Présents	15	Absents	8

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le 17 septembre à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 10 septembre 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Richard RIBERO.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Christine SYLVESTRE, Willy GALVAIRE, Lise GRANT, Armelle GALLAGHER, Antoine CAU, Jacqueline RUAS, Marie-Hélène JUPPEAUX, Michèle SEGUIN, Jean-Pierre BENOIT, Shan ROSE, Patrice DALBERA, Aurélie CURTI, Bénito ROMERA-AMIL, Nicole MAMONTI.

Etaient absents et représentés :

Monsieur Pascal BERNHARD, représenté par Monsieur Willy GALVAIRE
Monsieur Yves FALCHETTI, représenté par Monsieur Richard RIBERO
Monsieur James BASSON, représenté par Madame Lise GRANT

Etaient absents et non représentés :

Messieurs François MULLER, Jean Paul PONS
Mesdames Claude KERMORGANT, Odile FOSSEN, Brigitte ROUAN

Madame GRANT Lise a été nommée Secrétaire de Séance.

DELIBERATION N°D2015-85

FOURNITURE, ACHEMINEMENT D'ELECTRICITE ET SERVICES ASSOCIES
CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES

Monsieur le Maire expose,

RESUME SYNTHETIQUE DU RAPPORT

Les tarifs réglementés de vente d'électricité pour les sites dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA disparaîtront au 31 décembre 2015.

A ce titre, les communes de Cabris, Châteauneuf-Grasse, l'Escarène, Gréolières, Le Bar-sur-Loup, et Peille décident de s'associer au travers d'un groupement de commandes et s'engagent dans une consultation directe de fournisseurs par l'intermédiaire d'un accord cadre.

Aux termes de l'article 14 de la loi n°2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité, dite loi NOME, les tarifs réglementés de vente (TRV) pour les sites dont la puissance est supérieure à 36 kVA disparaîtront au 31 décembre 2015. La commune de Le Bar-sur-Loup a donc aujourd'hui l'obligation de procéder à l'achat d'électricité en application du code des marchés publics.

En conséquence, la commune de Le Bar-sur-Loup s'engage dans une consultation directe de fournisseurs par l'intermédiaire d'un accord cadre en élargissant le périmètre des besoins aux communes qui le souhaitent pour bénéficier d'un effet de masse.

Pour cela un groupement de commandes sera constitué au sens des dispositions de l'article 8 du code des marchés publics avec les communes de Cabris, Châteauneuf-Grasse, l'Escarène, Gréolières, Le Bar-sur-Loup et Peille pour la fourniture, l'acheminement d'électricité et les services associés.

Une convention bilatérale, dont le modèle est joint en annexe, interviendra entre le bénéficiaire et la commune de Bar-sur-Loup, coordonnateur du groupement de commandes, pour formaliser son adhésion audit groupement. Les membres susceptibles d'adhérer à ce groupement de commandes sont identifiés en annexe de la convention bilatérale.

Une consultation sera lancée en vue de la conclusion d'un accord-cadre avec plusieurs opérateurs économiques, conformément à l'article 76 du code des marchés publics. La mise en concurrence des titulaires de l'accord-cadre conduira à la signature de marchés subséquents relatifs à la fourniture, l'acheminement d'électricité et services associés pour les points de livraison du Département et des membres adhérents du groupement de commandes, avec pour objectif un début d'exécution au 1^{er} janvier 2016.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

1^o) **AUTORISE** Monsieur le maire à signer, au nom de la commune de Le Bar-sur-Loup, les conventions bilatérales constitutives du groupement de commandes, dont le projet type est joint en annexe, ayant pour objet la fourniture, l'acheminement d'électricité et les services associés à intervenir avec les communes de Cabris, Châteauneuf-Grasse, l'Escarène, Gréolières, Le Bar-sur-Loup et Peille qui le souhaitent, identifiés en annexe de la convention ;

2^o) **PREND ACTE QUE :**

- une consultation sera lancée en vue de la conclusion d'un accord-cadre avec plusieurs opérateurs économiques ;
- la mise en concurrence des titulaires de l'accord-cadre conduira à la signature de marchés subséquents avec pour objectif un début d'exécution du 1^{er} janvier 2016 ;
- la commune de Bar-sur-Loup est coordonnateur du groupement de commandes ;
- chacun des membres prend à sa charge directement ses dépenses : abonnements, services associés et consommation d'énergie électrique ;
- le coordonnateur est chargé de conduire la procédure de passation de l'accord-cadre et des marchés subséquents, de les signer et de les notifier ;
- chaque membre du groupement est ensuite chargé de l'exécution du marché subséquent ;
- la commission d'appel d'offres qui délibèrera sera celle du coordonnateur.

**Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
suivent les signatures**

Pour extrait certifié conforme,

Certifié exécutoire compte tenu de :

- ✓ **La date de convocation le :** 10 septembre 2015
- ✓ **L'affichage en date du** 10 septembre 2015
- ✓ **La télétransmission en
Préfecture en date du** 21 septembre 2015
- ✓ **La publication en date du** 21 septembre 2015

Le Maire,



Richard RIBERO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU BAR SUR LOUP

Nombre de Conseillers

Séance du 17 septembre 2015

En Exercice	23	Votants	18
Présents	15	Absents	8

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le 17 septembre à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 10 septembre 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Richard RIBERO.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Christine SYLVESTRE, Willy GALVAIRE, Lise GRANT, Armelle GALLAGHER, Antoine CAU, Jacqueline RUAS, Marie-Hélène JUPPEAUX, Michèle SEGUIN, Jean-Pierre BENOIT, Shan ROSE, Patrice DALBERA, Aurélie CURTI, Bénito ROMERA-AMIL, Nicole MAMONTI.

Etaient absents et représentés :

Monsieur Pascal BERNHARD, représenté par Monsieur Willy GALVAIRE
Monsieur Yves FALCHETTI, représenté par Monsieur Richard RIBERO
Monsieur James BASSON, représenté par Madame Lise GRANT

Etaient absents et non représentés :

Messieurs François MULLER, Jean Paul PONS
Mesdames Claude KERMORGANT, Odile FOSSEN, Brigitte ROUAN

Madame GRANT Lise a été nommée Secrétaire de Séance.

DELIBERATION N° D2015-86

FIXATION DES TARIFS DE LA CARTE POL PASS

Madame Lise GRANT expose,

Par délibération N° D-2015-62 du 23 juin 2015, le Conseil Municipal fixait les tarifs de la carte Pol'Pass pour l'année 2015/2016.

Si la délibération en elle-même était correcte, deux erreurs matérielles concernant les taux de réduction se sont toutefois glissées dans le tableau.

Le tableau corrigé est le suivant :



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU BAR SUR LOUP

Nombre de Conseillers

Séance du 17 septembre 2015

En Exercice	23	Votants	18
Présents	15	Absents	8

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le 17 septembre à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 10 septembre 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Richard RIBERO.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Christine SYLVESTRE, Willy GALVAIRE, Lise GRANT, Armelle GALLAGHER, Antoine CAU, Jacqueline RUAS, Marie-Hélène JUPPEAUX, Michèle SEGUIN, Jean-Pierre BENOIT, Shan ROSE, Patrice DALBERA, Aurélie CURTI, Bénito ROMERA-AMIL, Nicole MAMONTI.

Etaient absents et représentés :

Monsieur Pascal BERNHARD, représenté par Monsieur Willy GALVAIRE
Monsieur Yves FALCHETTI, représenté par Monsieur Richard RIBERO
Monsieur James BASSON, représenté par Madame Lise GRANT

Etaient absents et non représentés :

Messieurs François MULLER, Jean Paul PONS
Mesdames Claude KERMORGANT, Odile FOSSEN, Brigitte ROUAN

Madame GRANT Lise a été nommée Secrétaire de Séance.

DELIBERATION N° D2015-87

REPARTITION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES

Madame Lise Grant expose,

Le 29 juillet 2008, le conseil municipal approuvait la convention relative à la répartition des charges de fonctionnement afférentes aux écoles publiques, conformément aux dispositions de l'article L. 212-8 du Code de l'éducation.

Dans la délibération n° D-2013-80 du 24 octobre 2013, il était mentionné que les communes de résidence des enfants scolarisés au Bar sur Loup, étaient tenues de participer pour l'année scolaire aux frais de fonctionnement.

Etaient citées, les communes de Châteauneuf, Courmes, Gourdon, Grasse, Le Rouret, Mouans-Sartoux, le Tignet et Valbonne.

Des dérogations d'enfants domiciliés sur la Commune de Peymeinade nous sont depuis parvenues.

Il convient donc d'ajouter cette commune à la liste précitée.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

- **AJOUTE** à cette liste la commune de Peymeinade.

.....

**Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
suivent les signatures**

Pour extrait certifié conforme,

Certifié exécutoire compte tenu de :

- ✓ **La date de convocation le :** 10 septembre 2015
- ✓ **L'affichage en date du** 10 septembre 2015
- ✓ **La télétransmission en
Préfecture en date du** 21 septembre 2015
- ✓ **La publication en date du** 21 septembre 2015

Le Maire,



Richard RIBERO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU BAR SUR LOUP

Nombre de Conseillers

Séance du 17 septembre 2015

En Exercice	23	Votants	18
Présents	15	Absents	8

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le 17 septembre à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 10 septembre 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Richard RIBERO.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Christine SYLVESTRE, Willy GALVAIRE, Lise GRANT, Armelle GALLAGHER, Antoine CAU, Jacqueline RUAS, Marie-Hélène JUPPEAUX, Michèle SEGUIN, Jean-Pierre BENOIT, Shan ROSE, Patrice DALBERA, Aurélie CURTI, Bénito ROMERA-AMIL, Nicole MAMONTI.

Etaient absents et représentés :

Monsieur Pascal BERNHARD, représenté par Monsieur Willy GALVAIRE
Monsieur Yves FALCHETTI, représenté par Monsieur Richard RIBERO
Monsieur James BASSON, représenté par Madame Lise GRANT

Etaient absents et non représentés :

Messieurs François MULLER, Jean Paul PONS
Mesdames Claude KERMORGANT, Odile FOSSEN, Brigitte ROUAN

Madame GRANT Lise a été nommée Secrétaire de Séance.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE AU TITRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT

Monsieur le Maire expose,

Je vous rends compte des décisions que j'ai prises depuis notre réunion du **11 août 2015** dans le cadre de la délégation que vous m'avez donnée en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

J'ai pris les décisions suivantes :

Numéro de la décision	Nom de l'entreprise	Objet	Montant hors taxe
DEC2015-12	Entreprise POLITI - BIANCHI	Parking rue de la gare	55 700,40 €